

Décision n° 2023-DEC-023

**SIGNATURE DE L'AVENANT N1 A L'ACCORD-CADRE M20AC03 – PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE BATIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE DE BEAUCHAMP**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2021-DEC-025 du 2 mars 2021 portant sur la signature de l'accord-cadre M20AC03, prestation de nettoyage et d'entretien de bâtiments communaux de la ville de Beauchamp,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant le souhait de la commune d'intégrer de nouveaux sites en passages réguliers dans le cadre de l'accord-cadre,

Considérant que la modification du contrat entraîne une hausse du montant de l'accord-cadre de 1,94%,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**: De signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre M20AC03, prestation de nettoyage et d'entretien de bâtiments communaux de la ville de Beauchamp, avec la société TEAMEX, sise 8 rue Barruet, 45400 FLEURY LES AUBRAIS ;

**Article 2**: L'objet de l'avenant est l'intégration de deux nouveaux sites en passages réguliers : les sanitaires du parc arboré et le cabinet médical ;

**Article 3**: Le montant de l'avenant est de 1 974,48 € HT, soit une augmentation du montant de l'accord-cadre de 1,94% ;

**Article 4**: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

**Article 5**: **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

08 MARS 2023



Le Maire,

Françoise NORDMANN